

Projet Action Cœur de Ville

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DEVANTURES - ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION A MADAME CLARA GAUDIN / CONCEPT OPTIC**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-93 en date du 3 juillet 2020, portant
élection du Maire de la Commune d'Annonay,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation
de pouvoirs au Maire,**

**Vu la délibération n° 2020-32 du 27 janvier 2020 approuvant le règlement d'attribution
des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures
commerciales et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes à la
bonne exécution de la délibération en question,**

Considérant que la Ville d'Annonay, dans le cadre du programme "Action Cœur de
Ville", a décidé de mettre en place une opération devantures afin d'inciter, par un
soutien financier, les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux à contribuer à
la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre-ville,

Considérant que Madame Clara Gaudin, gérante de la boutique Concept Optic, sise
Immeuble le République, Domaine de la gare à Annonay, remplit l'ensemble des
conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de la Ville d'Annonay dans le
cadre de l'opération devantures,

Considérant que le comité de pilotage du dispositif du 12 septembre 2022 a donné
un avis favorable au dossier de Madame Clara Gaudin pour le versement d'une
subvention d'un montant maximal de 14 028,00 € représentant 50% du montant de la
dépense subventionnable présentée de 28 055,00 €.

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 14 028,00 € à
Madame Clara Gaudin, gérante de la boutique Concept Optic, sise Immeuble le
République, Domaine de la gare à Annonay, sous réserve du vote du budget 2022.

Article 2 : Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-
Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée
à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville
d'Annonay.

Fait à Annonay, le 10 NOV. 2022

Le Maire

Simon PLENET

